

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 4

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

Absents excusés :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ;
Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Laurent RAYMOND.

**C 23/10/06 - APPROBATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJET
PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE, DU
FERROVIAIRE AUX RIVES DU CHER**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Dans la poursuite du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le secteur élargi de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, il est proposé de conclure un projet partenarial d'aménagement, tel que prévu par la loi n°2018-1021 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, en vue d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics.

Ce cadre juridique et la gouvernance qu'il établit se veulent propices à l'innovation, la cohérence, l'adaptation au changement climatique et la transformation d'un espace particulièrement porteur d'enjeux environnementaux, économiques et urbains, fortement contraint par les risques et les servitudes liés à ses nombreuses fonctions de desserte et les usages.

Le contrat de projet partenarial d'aménagement a pour objet la préfiguration d'un cadre opérationnel des travaux d'aménagement et de reconfiguration urbaine du secteur dénommé « Porte Est Métropolitaine, du ferroviaire au bord du Cher ».

Situé entre la Loire et le Cher, ce secteur constitue une entrée et un pôle majeur du cœur de la métropole, tant quotidien qu'occasionnel (tourisme, affaires, achats). Concentrant de nombreuses fonctions ferroviaires, économiques, commerciales et de loisirs, regroupant environ 7000 emplois, cet espace est également très fréquenté par les habitants de la métropole et au-delà, en raison de la présence d'équipements structurants de rayonnement métropolitain voire national (gare de Saint-Pierre-des Corps, parc des expositions, stade de la vallée du Cher, marché de gros) et de commerces d'envergure départementale et régionale (Ikea, centre commercial des Atlantes).

Ce site est caractérisé par son caractère très artificialisé, monofonctionnel et frappé d'obsolescence. L'objectif est de le ré-ancrer dans le fonctionnement métropolitain, en améliorant sensiblement sa soutenabilité et en saisissant l'opportunité d'accélérer les transitions dans un contexte de risque d'inondation, de dérèglement climatique, et de faire de ce site une porte d'entrée attractive, accueillante et durable de la métropole.

Les enjeux de mobilité sont au centre des objectifs du projet partenarial d'aménagement. Les partenaires portent les objectifs transversaux de pacifier les espaces urbains en y limitant le trafic motorisé de transit, et de favoriser le développement des modes actifs et des transports en commun.

Les signataires du contrat s'engagent à promouvoir conjointement le projet partenarial d'aménagement selon leurs attributions respectives et à coopérer en communiquant aux partenaires concernés les éléments en leur possession directement nécessaires pour mener à bien la feuille de route des projets.

Les signataires, aux côtés du Syndicat des Mobilités de Touraine, sont l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Saint Avertin, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville de Tours, SNCF Gares et connexions, Cofiroute, l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales;



Vu la loi n°2018-1021 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** le Président, ou son représentant à signer le contrat de projet partenarial d'aménagement ci-annexé.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Laurent RAYMOND</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---